

prolongé, pourra-t-on obtenir des criminels vulgaires qu'ils respectent les biens et l'existence d'autrui ? Ou seront les règles de la morale et de l'éternelle justice ?

Chronique locale & départementale

On nous adresse la lettre suivante :

« Arras, le 14 janvier 1871.
Monsieur le Rédacteur,

Le figneur de la saison que nous traversons et les souffrances qu'elle entraîne pour les troupes, ont inspiré à quelques habitants de votre ville, la patriotique pensée de secourir leurs concitoyens, gardes mobiles du régiment que je commande.

Permettez-moi, Monsieur, d'user de votre estimable journal pour remercier sincèrement, tant au nom du régiment qu'au mien, les honorables personnes qui ont bien voulu nous faire parvenir soit de l'argent, soit des effets.

Ce qui nous a décidés à accepter, sont les circonstances graves où nous sommes et les immenses difficultés pour le gouvernement de subvenir, aussi largement qu'il le voudrait sans doute, à tous les besoins du soldat.

Une caisse, dite de secours, est créée au régiment et fonctionne sous la surveillance de trois officiers, formant ainsi ce que l'on peut appeler un petit conseil de famille.

Une comptabilité spéciale, même pour les objets en nature, est tenue régulièrement à jour.

Les envois d'argent peuvent être remis à Roubaix, à Messieurs Bossut père et fils, qui ont bien voulu nous offrir leur bienveillant concours.

Quant aux objets en nature, on pourra toujours les adresser au petit dépôt du corps, à la citadelle d'Arras.

Veuillez, s'il vous plaît, agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération et ma croix.

Votre très-obligé,
LE BOKER,
Lieutenant-colonel commandant le 48^e régiment bis des mobiles du Nord, 10^e, 11^e, 12^e, bataillons.

Les funérailles de M. Aubert, capitaine au 1^{er} bataillon des mobiles du Nord, mort glorieusement à la bataille de Béthun, ont eu lieu aujourd'hui à 10 heures.

Une foule considérable a voulu rendre les derniers devoirs à notre regretté concitoyen. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Pauchet et L'Herminez, capitaine de la garde nationale sédentaire, et MM. Achille Bossut, lieutenant et Pipo, sous-lieutenant de la garde mobile. M. le maire, MM. les adjoints et la plupart des membres du Conseil municipal marchaient en tête du cortège ; venaient ensuite les états-majors de la garde nationale sédentaire, des officiers de la garde mobile et de la garde nationale mobilisée et un grand nombre de soldats de toutes armes. La Grande-Harmonie exécutait des marches funèbres.

On nous communiqué les différents discours prononcés sur la tombe du capitaine Aubert.

Voici les paroles prononcées par M. le lieutenant Achille Bossut :

Messieurs,
C'est avec un profond sentiment de douleur mais en même temps avec un vif sentiment de fierté que je suis appelé à parler sur cette tombe, car le compagnon d'armes qui s'est plus fut un martyr du patriotisme. Il m'appartient de redire ici les vertus de notre brave et regretté capitaine.

Entré dans la garde nationale mobile au début de la guerre à titre volontaire malgré son âge, malgré les services déjà rendus et sa qualité de père de famille, M. Aubert dès le début de l'homme du devoir, mais je veux passer le mot sur notre vie de garnison.

Capitaine à la deuxième compagnie de marche, M. Aubert partit avec le bataillon

dans les derniers jours de novembre ; dès lors il se révéla et devint l'objet de l'affection et de l'admiration de tous. En campagne il était véritablement le père du soldat, au feu il était son chef, et marchait le premier. Sa valeur était admirable, mais son sang-froid était plus admirable encore, j'eus dire qu'il forçait le soldat à la confiance et vous savez que sous ses ordres les enfants de Roubaix se sont bravement conduits.

Tel fut le capitaine Aubert aux combats de Villers, Pont-Notyelles et Béthun jusqu'au moment où une balle prussienne vint briser cette carrière si noblement accomplie. Le capitaine allait recevoir, nous n'en doutons pas, la récompense due à sa belle conduite.

Hélas ! Dieu en a décidé autrement. M. Aubert laissera du moins sur cette terre un nom vénéré et glorieux et un grand exemple de dévouement et de vertu. Dieu lui a déjà donné sans doute la récompense du martyr.

Adieu, mon brave et regretté capitaine, Adieu !

M. Alfred Pauchet, capitaine-commandant la 2^e compagnie de la garde nationale, s'est ensuite exprimé en ces termes :

Messieurs,
C'est toujours avec l'âme remplie de tristesse et d'amertume que l'on accompagne à sa dernière demeure le parent ou l'ami que la mort implacable arrache à notre affection. Ici, du moins, notre douleur se trouve tempérée par l'orgueil que nous devons tous ressentir, en nous rappelant que l'homme que bientôt la terre va recouvrir de son froid linceul s'est couvert de gloire au champ d'honneur et est mort en combattant les envahisseurs qui portent aujourd'hui la ruine et la destruction dans notre beau pays.

Pierre-Toussaint Aubert est né en 1822. Il allait donc bientôt atteindre sa 49^e année. Après avoir fait un congé dans le 3^e régiment de cuirassiers, où il était sous-officier, sa bonne conduite lui fit obtenir son admission dans le corps d'élite de la gendarmerie. Nous l'avons connu à Roubaix pendant six ans comme maréchal-des-logis de la brigade, et toujours il sut remplir ses pénibles fonctions avec zèle et dévouement. Lorsqu'en 1868 M. le ministre de la guerre fit appel à tous les officiers et sous-officiers sortant de l'armée, pour organiser la garde mobile, il se porta sur les rangs pour obtenir le grade de capitaine. Sur la promesse réitérée que lui fit l'autorité militaire de le nommer à cet emploi, il demanda sa retraite, qu'il obtint quelques mois après ; mais les nominations se firent et Aubert avait été oublié. Cependant deux ans après, alors que la guerre était déclarée et que le gouvernement avait, plus que jamais, besoin d'anciens serviteurs, il n'hésita pas à faire une nouvelle demande, quoiqu'il se trouvât alors à la tête d'un établissement qui réclamait tous ses instants. Deux mois après il recevait sa nomination de capitaine au 8^e bataillon des mobiles du Nord.

Comme déjà on entrevoit que la garde mobile ne resterait pas longtemps inactive, ses amis cherchèrent d'accord avec sa famille, à lui faire refuser ce grade, mais comme il craignait, par-dessus tout, d'être accusé de lâcheté, il répondit à plusieurs reprises : « Que penserait-on de moi si, aujourd'hui, que le danger est là, je refusais l'emploi qui m'est offert, quand, il y a deux ans, je l'aurais accepté alors qu'il n'y avait que des appointements à toucher. »

C'était une âme fortement trempée, et sous une enveloppe assez froide il cachait un cœur franc et loyal. Sobre de paroles, il ne parlait que lorsqu'il était sûr de bien dire. Il ne faisait pas de parade de son courage, mais on était certain qu'il ne reculerait en aucune circonstance.

L'exemple qu'il a montré à Béthun est admirable. Saisissant un fusil, il s'élança à la tête de sa compagnie, la baïonnette en avant, contre une colonne prussienne ; mais, hélas ! un éclat d'obus lui perfora les intestins, le faisait tomber pour ne plus se relever. Ses hommes avaient en lui la plus grande confiance et tous, en parlant de lui, disent que c'était une nature de bronze.

Enfin, Messieurs, après de nombreuses démarches, ses dépouilles mortelles ont pu revenir à Roubaix. C'est encore une consolation qui nous martyrisé. O ma mère ! ne faites pas que je redeviens vieux et hiou ; ne me replongez pas dans la déplorable position qu'on m'a faite jusqu'ici ; laissez-moi libre !

— Non, dis-je ! non ! s'écria Marie-Thérèse, les joues enflammées de colère. Je ne fais que de sentir combien j'ai raison de ne pas le laisser partir, car ce serait l'envoyer à sa perte. Il est indocile et ingrat, d'un caractère dur et indomptable. Il parle des souffrances de sa jeunesse ! Qu'a-t-il donc souffert ?

Joseph claqua des dents comme un ébrevé qui a le frisson, et telle était son exaspération qu'il ne pouvait plus se contenir.

« Ce que j'ai souffert, demandez-vous ? J'ai souffert, madame, depuis que je pense et que je sens. Encore enfant, j'ai vu qu'il y en avait à côté de moi un autre (1) que ma mère me préférait. Commettions-nous des fautes ensemble, les reproches étaient pour moi, le pardon pour lui. L'envie et la jalousie me rongeaient le cœur mais personne ne voyait mes larmes, car je n'avais personne à qui confier mes souffrances. J'étais toujours seul, et vous vous enchiez de me voir taciturne, et vous me réprimandiez de ne pas être gai comme mon frère, l'enfant gâté du bonheur ! Puis ce corps des pédagogues qui me martyrisèrent

avec leur sorte de pédanterie, et qui, sous prétexte de briser le roideur de mon caractère, voulaient briser mon intelligence. Et, enfin, ces hypocrites qui cherchèrent à m'abrutir pour que je fusse un jour un instrument dans leurs mains et rien de plus.

— Modère-toi, mon fils, dit l'empereur effrayé ; songe à ce que tu dis.

— Mon mari, laissez-le dire ; il est bon que je puisse voir une fois jusqu'au fond de son cœur.

— Oh, vous y verrez beaucoup de souffrance, reprit Joseph avec un sourire amer ; peut-être y avait-il aussi quelques perles, mais ils ont su les détruire par le poison corrosif de leur hypocrisie. O ma mère ! laissez-moi partir, ne fût-ce que pour qu'ils aient le champ libre, ces pieux personnages qui règnent à votre cour, ne fût-ce que pour que je ne voie plus comme ils trompent le noble cœur de mon auguste mère, ne fût-ce que pour que vous puissiez prouver que votre fils n'est pas aussi mauvais et aussi pervers qu'ils vous le font accroire. Oh, ma mère ! pitié, je vous en supplie à genoux, sauvez-moi et laissez-moi partir.

Ce disant, il tomba à genoux et leva vers l'impératrice ses mains suppliantes. Ses larmes, qu'il avait longtemps contenues, éclatèrent à torrents ; il avait épuisé sa fureur en lui donnant un libre cours, et il était maintenant en proie à une indicible tristesse.

L'empereur lui-même avait peine à

retenir ses pleurs. S'approchant de son fils agenouillé, il lui posa la main sur la tête et se mit à regarder Marie-Thérèse d'un air suppliant.

« Sois indulgente et miséricordieuse madame, lui dit-il avec douceur. Pardonnez-lui toutes les paroles dures et injustes que lui a dictées l'amertume de son premier chagrin, et, s'il est possible, ayez pitié de lui, tirez-le de son désespoir et accordez-lui ce qu'il désire si vivement ! »

« Je voudrais le pouvoir, répondit non sans tristesse Marie-Thérèse ; mais il m'a rendu la chose impossible. Je ne puis pas céder quand il me brave, car ce serait le fortifier dans son obstination, et le cœur maternel ne doit pas plaider auprès de l'impératrice pour le fils rebelle ; quant à ce qu'il a dit, je le lui pardonne et tâcherai de l'oublier. Je n'ignore pas que la jeunesse, quand elle en colère, ne sait ce qu'elle dit, ni ce qu'elle fait. Comme lui, j'ai été jeune et emportée, et je sens que Joseph est mon fils : c'est le sang espagnol qui bout quelque fois dans nos veines. Relève-toi, Joseph ; je te pardonne et j'oublierai ; mais ce que j'ai dit est dit : tu resteras ici ! »

Il se releva lentement. Ses larmes étaient tarries, ses lèvres ne tremblaient plus, son pâle visage avait repris son air provocateur, et son regard était redevenu froid et sombre. Il s'inclina profondément devant sa mère.

« J'ai entendu les paroles de Votre Majesté, dit-il d'une voix rude ; c'est

avec leur sorte de pédanterie, et qui, sous prétexte de briser le roideur de mon caractère, voulaient briser mon intelligence. Et, enfin, ces hypocrites qui cherchèrent à m'abrutir pour que je fusse un jour un instrument dans leurs mains et rien de plus.

— Modère-toi, mon fils, dit l'empereur effrayé ; songe à ce que tu dis.

— Mon mari, laissez-le dire ; il est bon que je puisse voir une fois jusqu'au fond de son cœur.

— Oh, vous y verrez beaucoup de souffrance, reprit Joseph avec un sourire amer ; peut-être y avait-il aussi quelques perles, mais ils ont su les détruire par le poison corrosif de leur hypocrisie. O ma mère ! laissez-moi partir, ne fût-ce que pour qu'ils aient le champ libre, ces pieux personnages qui règnent à votre cour, ne fût-ce que pour que je ne voie plus comme ils trompent le noble cœur de mon auguste mère, ne fût-ce que pour que vous puissiez prouver que votre fils n'est pas aussi mauvais et aussi pervers qu'ils vous le font accroire. Oh, ma mère ! pitié, je vous en supplie à genoux, sauvez-moi et laissez-moi partir.

Ce disant, il tomba à genoux et leva vers l'impératrice ses mains suppliantes. Ses larmes, qu'il avait longtemps contenues, éclatèrent à torrents ; il avait épuisé sa fureur en lui donnant un libre cours, et il était maintenant en proie à une indicible tristesse.

L'empereur lui-même avait peine à

retenir ses pleurs. S'approchant de son fils agenouillé, il lui posa la main sur la tête et se mit à regarder Marie-Thérèse d'un air suppliant.

« Sois indulgente et miséricordieuse madame, lui dit-il avec douceur. Pardonnez-lui toutes les paroles dures et injustes que lui a dictées l'amertume de son premier chagrin, et, s'il est possible, ayez pitié de lui, tirez-le de son désespoir et accordez-lui ce qu'il désire si vivement ! »

« Je voudrais le pouvoir, répondit non sans tristesse Marie-Thérèse ; mais il m'a rendu la chose impossible. Je ne puis pas céder quand il me brave, car ce serait le fortifier dans son obstination, et le cœur maternel ne doit pas plaider auprès de l'impératrice pour le fils rebelle ; quant à ce qu'il a dit, je le lui pardonne et tâcherai de l'oublier. Je n'ignore pas que la jeunesse, quand elle en colère, ne sait ce qu'elle dit, ni ce qu'elle fait. Comme lui, j'ai été jeune et emportée, et je sens que Joseph est mon fils : c'est le sang espagnol qui bout quelque fois dans nos veines. Relève-toi, Joseph ; je te pardonne et j'oublierai ; mais ce que j'ai dit est dit : tu resteras ici ! »

Il se releva lentement. Ses larmes étaient tarries, ses lèvres ne tremblaient plus, son pâle visage avait repris son air provocateur, et son regard était redevenu froid et sombre. Il s'inclina profondément devant sa mère.

« J'ai entendu les paroles de Votre Majesté, dit-il d'une voix rude ; c'est

Dépêches télégraphiques (Service particulier du Journal de Roubaix.)

Bordeaux, 15 janvier.
Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante :

« L'armée du Nord continuant sa marche en avant est allée le 14 de Bapaume à Albert où elle est entrée sans coup férir, la première armée allemande se repliant devant elle. »

Le 15, l'armée du Nord a été reconnaître les passages de la Somme. Tous les ponts sont coupés et l'armée prussienne a barricadé et retranché les villages de la rive gauche.

Les routes sont tellement glissantes que les mouvements de troupes sont pour ainsi dire impossibles.

Nous continuons à faire journellement quelques prisonniers.

Bordeaux, 14 janvier
Le général Bourbaki annonce d'Oman en date du 13 que ses éclaireurs ont pris possession le 12, de Gray de Lure et de Vesoul. Il ajoute que les journées de Viller-Exel et d'Arcey font grandement honneur à la 1^{re} armée qui n'a cessé d'opérer depuis six semaines par les temps les plus rudes en marchant constamment malgré le froid la neige et le verglas.

Londres, 16 janvier.
Le Times dit que le gouvernement français a décidé que la Banque de France émettrait des billets avec cours forcé pour 1,500,000 sterling, garantis par les bois et les forêts.

D'après le Daily télégraph, un télégramme de Berlin annonce que Jules Favre refuse définitivement d'assister à la conférence.

Le Daily-News dit que, dans une escarmouche, près du Havre, les francs-tireurs ont fait plusieurs prisonniers.

Le Times publie un télégramme de Versailles daté du 15 disant : Les Français ont aujourd'hui fait différentes sorties dans la direction de Bondy, et de Groslay. Ils ont attaqué les lignes saxonnaises, en avançant vers Mont-Avon.

Il y a eu une autre sortie vers le Bourget. Les sorties ont été couvertes par une vive canonnade des forts, mais elles ont été repoussées.

Versailles 15 janvier
Hier les forts d'Issy Vanvres et Montrouge se sont presque complètement tus. Le bombardement continue sans interruption. Les pertes des Allemands sont complètement sans importance.

AVIS AU PUBLIC.
L'administration a été informée qu'un grand nombre de lettres pour les prisonniers de guerre français en Allemagne ne pouvaient atteindre leurs destinataires par suite de l'insuffisance des indications fournies par les adresses.

Le public est prévenu que, pour assurer la remise de ces lettres aux ayant-droit, la poste allemande exige que la suscription indique, d'une manière très-lisible et très-précise, les nom et prénoms du destinataire ; le régiment, le bataillon, la compagnie auxquels il appartient ; son lieu de campement, la situation de ce campement lorsqu'il y en a plusieurs dont les uns sont en ville et les autres hors ville ; enfin, par rapport aux prisonniers qui sont occupés comme

ouvriers par les habitants du lieu de leur internement, la désignation des personnes qui les emploient.

Bordeaux, le 28 décembre 1870.
Le directeur-général des télégraphes et des postes,
Signé : STERRACKEN.

AVIS

M. Gustava Sioen a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de toutes les expéditions pour la Belgique et au-delà, la Suisse, la Hollande, l'Angleterre, l'Ouest et le Midi de la France, Le Cateau, Fournies et les environs.

S'adresser, 99, rue du chemin de fer.

En vente à la librairie J. Hebeaut, 1, rue Nain, 1.
Régiment sur les manœuvres de l'infanterie
Prix : 75 centimes.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-RENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
AVEC
le véritable nom

Avis aux Militaires
et gardes nationaux mobilisés

1000 CABANS
AVEC CAPUCHON
EN DRAP BLEU

Confectionnés suivant l'ordonnance seront livrés en détail au même prix qu'à la Préfecture, soit
au prix de fr. 3.00

Aux grands magasins de la Providence à Roubaix, rue Saint-Georges, et à la succursale de Lille, section de Wazemmes rue Notre-Dame, 261, 263 et 265.

AVIS

La société de Crédit Industriel et de Dépôts du Nord, 26, rue du Pays, à Roubaix, se charge de l'achat et de la vente des valeurs françaises et étrangères, des obligations des villes de Lille, Gand, Bruxelles, Anvers, Liège, etc., et du département du Nord, dont le premier tirage aura lieu le 2 janvier prochain.

26 rue du Pays à Roubaix.
Met à la disposition du public une certaine quantité d'or contre billets de banque à 20 centimes pour cent de prime.

SOUS CE TITRE :
AUX ARMES !
Chant patriotique dédié
aux défenseurs de l'indépendance nationale

MM. J. CUVELIER et VICTOR VERDIER de Lille viennent de publier une composition toute d'actualité que nous nous empressons de signaler.

En vente au bureau du journal, et chez tous les marchands de musique.
Prix : 1 fr.

mon devoir d'obéir ; permettez donc, madame, que j'aie remplacé cet uniforme, dont vous me dépouillez, par mon costume espagnol.

Et il se retira précipitamment sans attendre la réponse de l'impératrice. Mais à peine eut-il disparu que les traits de celle-ci exprimèrent une vive angoisse et qu'elle dit vivement à son mari :

« Suis-le, Franzel ; tâche de le calmer et de le consoler, et ne le quitte pas, de crainte qu'il ne porte la main sur sa propre personne. »

En ce moment un cri fut poussé dans l'antichambre et suivi d'un bruit sourd comme celui de la chute d'un corps pesant.

« Grand Dieu, c'est Joseph ! » s'écria Marie-Thérèse saisie d'effroi ; et, oubliant l'étiquette et toutes les autres considérations, elle ne fit qu'un bond jusque dans cette pièce, où son mari arriva sur ses talons.

Joseph y gisait, pâle et inanimé, sur le parquet : la souffrance l'avait fait défaillir.

Sans proférer une plainte, sans dire un seul mot, Marie-Thérèse repoussa tous ceux qui le secouraient. L'amour maternel déclinant ses forces, elle prit son fils dans ses deux bras, l'enleva comme une plume, et, le couvrant de ses baisers, l'emporta dans sa chambre, à l'ébahissement des courtisans effrayés, et le déposa sur son divan.

(La suite à un prochain numéro.)

(1) L'archiduc Charles, le plus jeune frère de Joseph était le préféré du couple impérial. Il mourut en 1761, à l'âge de 16 ans.